

## **COMITE DIRECTEUR - PV N° 4 REUNION DU 16 SEPTEMBRE 2000**

*Réunion tenue au siège de la FFA*

**PRESIDENCE :** PHILIPPE LAMBLIN le matin et GUY MANFREDI l'après-midi

**PRESENTS :** MME SUZANNE CATHIARD  
MM. BERNARD AMSALEM (le matin) - DANIEL ARCUSET - JEAN-CLAUDE AVRIL - PAUL BENARD – ALAIN BULOT - LIONEL CACAULT - SYLVAIN COLLETTE - RENE COMORETTO - JEAN-JACQUES COURT - JEAN DAHM - PIERRE DELACOUR - MICHEL DEVAUX - GABRIEL ERCKELBOUT (le matin) - EDOUARD ESKENAZI - JEAN-PIERRE FOURNERY - GUY GODBILLON (le matin) - MARCEL GOMEZ - GERARD HERTRICH - GUY MANFREDI - ANDRE MARTRE - HENRI PERROT - JACQUES PRUVOST

**ASSISTENT :** MMES DANIELE DEBAYE – ODILE ESKENAZI (I-F)  
MM. CHRISTIAN BAUTRAU - OLIVIER BELLOC - PIERRE DASRIAUX - MICHEL FARDOU (PYR) - JEAN-PIERRE GERVAIS (F-C) – GERARD GOUNON (LYO) - JEAN GRACIA – MICHEL HUERTAS (COR) - GEORGES POCHON (NPC)(le matin) - GEORGES PONTET (C-A)(le matin) - HERVE RACT-MADOUX ALAIN SPIRA - DIDIER VAREECKE (BRE) - FRANÇOIS VIGNEAU (Délégué du MJS) – ROBERT VINCENT

**EXCUSES :** MME ANNIE LAURENT (Pouvoir à J. COURT)  
MM. FRANÇOIS LABARRE - HENRI LAPIERRE (Pouvoir à M. GOMEZ) - PIERRE-YVON LENOIR (Pouvoir à B. AMSALEM) - MICHEL MARLE (Pouvoir à G. MANFREDI) - CHRISTIAN PREVOST (Pouvoir à P. DELACOUR) - CHRISTIAN ROGEMANS (Pouvoir à G. HERTRICH) - BENOIT ZWIERZCHLEWSKI (Pouvoir à P. LAMBLIN)

**ABSENTS :** MMES ODILE LESAGE - FREDERIQUE QUENTIN  
MM. JIMMY COCO - ANDRÉ JAFFORY – LUCIEN SAINTE-ROSE

### ***Ouverture de la réunion à 10 heures***

A l'ouverture de la réunion, le Président PHILIPPE LAMBLIN remercie MARIE-GEORGE BUFFET, Ministre de la Jeunesse et des Sports, venue au Siège de la FFA, le 6 septembre, remettre les insignes d'Officier de la Légion d'Honneur à PIERRE DASRIAUX, Président de la C.S.R., et les insignes de Chevalier au Vice-Président Délégué GUY MANFREDI. Il remercie tous ceux qui ont œuvré à l'organisation réussie de la réception offerte par la Fédération en l'honneur des deux récipiendaires et des nombreux invités qui les entouraient.

Il rappelle que l'ancienne Internationale MARYVONNE DUPUREUR et LOUISE CHARRUE, Membre de la C.F.B., viennent de se voir promues Officier de l'Ordre National du Mérite et il se fait l'interprète de tous pour leur renouveler de cordiales félicitations.

### **1.- ADOPTION DU P.V. N° 3 DU 10 JUIN 2000**

➔ **Le Comité Directeur adopte à l'unanimité le Procès-verbal n° 3 de la réunion du 10 juin 2000.**



## **2- INTERVENTION DU PRESIDENT PHILIPPE LAMBLIN**

### **☞ Licenciés 1999-2000 et nouvelle opération « 2000 licences offertes aux Clubs »**

Le cap des 160 000 licenciés vient d'être passé le 15 septembre - 160 029 exactement- et l'augmentation reste toujours supérieure à 15 %, ce qui ne s'est jamais constaté depuis des décennies. Ce sont toutes les catégories qui sont en augmentation, à la seule exception des Espoirs Masculins.

Pour accompagner, en cette rentrée, la dynamique des Jeux Olympiques de Sydney, la FFA renouvelle l'opération « **2000 Licences offertes aux Clubs** », qu'elle avait faite l'an dernier en saisissant l'occasion des Championnats du Monde de Séville. Il s'agira, cette fois, des licenciés des catégories Cadets, Juniors et Espoirs et les Ligues viennent d'être informées de la répartition effectuée entre elles. La liberté leur est laissée de s'associer à cette disposition et la FFA s'est réjouie l'an dernier du grand nombre d'entre-elles qui s'y sont effectivement associées en offrant leur propre part.

### **☞ Labellisation des Clubs**

La deuxième vague de labellisation des Clubs pour la saison 2000-01 se met en place et nous espérons terminer à près de 400 Clubs labellisés et qui obtiendront ainsi la juste reconnaissance des efforts qu'ils entreprennent pour le développement de l'athlétisme et leur ouverture citoyenne.

À l'occasion de l'inauguration de la piste d'athlétisme de La Roche-sur-Yon, à laquelle le Président a assisté, le Club local s'est vu remettre officiellement le Label venu justement témoigner de la qualité des efforts entrepris.

Dans le courant de l'année prochaine, il conviendra de tirer les enseignements de la mise en place de la labellisation 2000 et 2001 des Clubs et d'adapter les critères à l'évolution constatée, en vue de la campagne de labellisation pour la période 2002 et 2003.

### **☞ Jeux Olympiques de Sydney**

Le Président évoque les nombreuses démarches qui ont dû être entreprises dans le courant du mois d'août pour la présence ou la qualification de certains athlètes aux JO de Sydney. Des difficultés rencontrées avec les autorités sportives du Maroc n'ont pas pu être toutes aplanies, la participation de deux athlètes français originaires de ce pays est compromise. Il serait opportun d'organiser, avec la Fédération Marocaine, après les Jeux, une réunion qui permettrait d'examiner les cas posant éventuellement problèmes.

Le 31 août, les sélectionnés ont été rassemblés à Vittel avec le soutien très apprécié de la Caisse d'Epargne et de Vittel qui en sont vivement remerciés. Certains athlètes et entraîneurs n'ont toutefois pas jugé bon de se déplacer, ce qui est à regretter pour ce rassemblement à la veille du départ pour Sydney.

Le Président a été surpris par la polémique qui s'est instaurée à Sydney avec le coach d'Eunice Barber et dont la presse s'est fait l'écho. Il regrette que l'obligation de réserve qui s'impose à certains n'ait pas été respectée, au moment où la discrétion est de mise et où l'ensemble des militants doit faire corps autour d'une seule chose : le résultat ! Il conviendra qu'une charte de l'encadrement soit établie afin que les conséquences de son non-respect soient immédiatement tirées.

### **☞ Partenariat**

Le Président vient de rencontrer notre partenaire principal **Gaz de France** pour faire le point des relations entretenues au cours de la saison. Pour l'avenir, une déclinaison régionale du partenariat est envisagée avec le concours des Directions régionales, notamment sur les meetings. Pour le Meeting de Paris Saint-Denis, organisé au Stade de France et faisant désormais partie de la Golden League de l'IAAF, la levée de certaines ambiguïtés est indispensable après la fusion qui s'est opérée entre les Meetings de Paris et de Saint-Denis et alors que Gaz de France est devenu le partenaire-titre.

### **☞ France-Télévision**

Le point vient également d'être fait avec CHARLES BIETRY, nouveau responsable du Service des Sports de France-Télévision, qui s'est déclaré satisfait de l'audience recueillie par l'Athlétisme en 2000 mais qui est resté très marqué par le petit nombre de spectateurs ayant assisté aux Championnats de France de Nice. Cela représente pour lui une image négative et doit être absolument évité à l'avenir. Il souhaite qu'un contrat soit établi à titre de test pour 2001, au terme duquel un nouvel accord pourrait concerner la période 2002 à 2004. Pour 2001, une légère baisse des droits versés a été annoncée pour tous les événements.

La date des Championnats de France Elite est très importante pour France-Télévision qui n'envisage pas d'en retransmettre des images pendant que se déroule le Tour de France. Cela doit nous conduire à avancer à fin juin, début juillet, les dates initialement envisagées pour ces Championnats.

France-Télévision s'intéresse également à l'athlétisme pour le numérique hertzien et envisagerait de faire appel à notre banque d'images. Il nous est cependant demandé de collaborer dans un esprit « professionnel », afin de conserver à notre sport la meilleure audience possible.

### ☛ **France Athlétisme Communication (FAC)**

Le Président évoque la tenue récente de la deuxième réunion du Conseil d'Administration de FAC qui a permis d'établir un premier bilan financier des actions conduites en 2000, essentiellement en faveur des Meetings comme cela était prévu. Ont été également évoqués la création du portail Internet « Génération Athlé » et la gestion de l'images des athlètes (avec la création des sites Internet de CHRISTINE ARRON et de STEPHANE DIAGANA).

### ☛ **Bilan sportif**

Nous sommes tous désormais dans l'attente impatiente des résultats que notre délégation va obtenir à Sydney et que le Président va rejoindre dans quelques heures, sous l'égide du CNOSF.

En attendant, nous félicitons avec plaisir PASCAL FETIZON pour sa victoire au Trophée Mondial des 100 km qui s'est couru à Winschoten aux Pays-Bas, ainsi que nos équipes : les Masculins pour leur victoire et les Féminines pour leur 2<sup>e</sup> place. Dans le même temps, à Bergen, en Allemagne, la Junior ELISE MARCOT remportait la médaille d'Or du Trophée Mondial des Courses en montagne.

Dans quelques jours, nos meilleurs Juniors devront défendre la 4<sup>e</sup> place mondiale acquise à Annecy, à l'occasion des Championnats du Monde Juniors qui vont se dérouler à Santiago du Chili.

### ☛ **Evènements à venir**

Le Président rappelle les grands évènements du Calendrier international des saisons à venir confiés à la France ou pour lesquels nous sommes candidats :

- la Ligue d'Aquitaine va organiser en 2001, au Stadium de Bordeaux, les **Championnats d'Europe Vétérans en Salle** ;
- Arles est candidate à l'organisation de la **Coupe d'Europe des Epreuves combinées** de 2001 ;
- une réunion à Annecy vient de permettre l'étude d'une candidature à l'organisation, en 2002, de la **Coupe d'Europe SPAR Super-League**.

Pour les **Championnats du Monde de 2003**, les Statuts de l'Association organisatrice ont été établis et vont être proposés aux Collectivités concernées. Pour sa part, le MJS a déjà fait observer que les risques financiers n'étaient pas suffisamment pris en compte. Il pencherait pour la création d'un GIP (Groupement d'Intérêt Public). Le profil des postes principaux de la structure à créer ont été établis et les recherches se poursuivent.

Un magistrat, chargé de mission auprès du Directeur des Sports, a déjà rencontré la FFA pour étudier les relations FFA / Consortium Stade de France. Il convient de rappeler, à cet égard, que la location du Stade de France pour le Mondial 2003 représente une facture de 50 MF.

**FRANÇOIS VIGNEAU** évoque l'échange pour avis qui vient de se faire entre la FFA et le MJS. Le Directeur des Sports se montre effectivement favorable à la constitution d'un GIP. La Cour des Comptes a fait des observations sur le CFO qui a fait des bénéfices ; qu'en serait-il si Paris 2003 se terminait par une perte ?

L'objectif du MJS est de créer une structure de ressource conseil pour aider les Fédérations organisatrices de grandes compétitions internationales.

Le Président estime que nous n'avons pas le droit à l'erreur et que s'il faut éviter la « bureaucratie » il convient cependant de mettre en place des contrôles car la FFA ne pourra pas échapper à ses responsabilités.

Pour conclure, le Président marque sa satisfaction du climat serein qui continue de régner à la FFA grâce aux bonnes relations entretenues entre les élus « permanents », le personnel et la DTN. L'axe majeur de l'action fédérale reste que l'Athlétisme doit appartenir à ses militants, qu'il doit être mis en œuvre par toutes les structures fédérales au bénéfice des Clubs qui sont à l'origine de la vie athlétique et dans tous les secteurs d'activité, des Meetings au Hors stade.

### **3. - INTERVENTION DU TRÉSORIER GÉNÉRAL GÉRARD HERTRICH**

#### **❖ Assurances attachées à la licence**

Le Trésorier Général rappelle les risques couverts par le contrat souscrit auprès de la Compagnie d'assurance :

- Responsabilité Civile de la FFA ;
- Responsabilité Civile des Clubs et des pratiquants ;
- Individuelle Accident des licenciés.

Les Mutuelles du Mans Assurances ayant décidé de ne plus poursuivre leur partenariat en fin de saison, la FFA a décidé de mettre fin au contrat d'assurance à la date du 31 octobre 2000.

Un cahier des charges a été établi avec le concours du Cabinet Gras-Savoie et transmis à 13 Compagnies. Trois ont répondu positivement mais une seule s'est déclarée éventuellement favorable à un partenariat, la **Compagnie AZUR Assurances**, qui offre une couverture supérieure à celle obtenue jusqu'ici et à un prix très proche du précédent : 12,50 F par licencié.

Cela permettra de maintenir la facturation de **12 F** à chaque licencié, soit 2 F pour la Responsabilité Civile et 10 F pour l'Individuelle Accident ; la FFA règlera 0,50 F par licencié pour sa propre assurance en Responsabilité Civile.

La partie «Assurances » de la Circulaire administrative pour la saison 2000-01 va être adressée à toutes les structures, précisant entre autres et comme il est de droit :

- les conditions dans lesquelles chaque Club peut renoncer à l'assurance Responsabilité Civile pour le Club et pour l'ensemble de ses pratiquants ;
- les conditions dans lesquelles chaque Licencié peut renoncer à l'assurance Individuelle Accident ;
- que chaque licencié peut s'assurer, s'il le désire, pour des garanties supplémentaires.

**ROBERT VINCENT** confirme que l'entremise du Cabinet Gras-Savoie a permis l'extension des garanties sans augmentation du coût et que les Clubs ou personnes désirant renoncer à l'assurance proposée par la FFA devront fournir tous justificatifs des assurances qu'ils auront souscrites.

**JEAN GRACIA** précise que le champ informatique qui permettait jusqu'ici, au moment de la saisie de la licence (création ou renouvellement), de renoncer à l'assurance Individuelle Accident va être supprimé. Toute renonciation vaudra démarche a posteriori du licencié lui-même. La Circulaire administrative (annexe : Assurances) donnera toutes explications utiles.

#### **❖ Situation de trésorerie**

La situation de trésorerie est saine malgré l'indemnité (2,7 MF) réglée au Comptoir des Entrepreneurs pour rupture du contrat de prêt d'achat du Siège fédéral, le refinancement ayant été consenti à taux plus bas par la Caisse d'Epargne.

Le MJS a déjà réglé la totalité de la subvention 2000 (23,760 MF) ce qui ne s'était jamais produit jusqu'ici à cette date. Il ne reste à recevoir que des sommes correspondant à des avenants à la Convention d'Objectifs, pour le Médical notamment.

#### **❖ Suivi budgétaire**

Les comptes ont été arrêtés au 31 août mais une projection a été établie à la date du 31 octobre.

HERVE RACT-MADOUX commente les différents tableaux présentés et le résultat excédentaire estimé à 1,2 MF à la fin de la saison.

⇒ **Le Président** fait observer que cet excédent ne représente que 1,3 % des 90 MF du budget total. Il regrette que ce soit encore insuffisant, même si cela permettra d'accroître sensiblement les fonds propres de la FFA. Il espère que la Fédération pourra un jour disposer de fonds plus importants pour envisager une politique plus ambitieuse.

#### **❖ Appel de la Ligue d'Aquitaine pour un débit de cotisations de Clubs radiés**

GERARD HERTRICH rappelle que le Bureau Fédéral a décidé à l'unanimité (DANIEL ARCUSET étant excusé lors de la réunion) de maintenir le débit de deux cotisations de Clubs (870 F chacune) dont la Ligue d'Aquitaine a demandé la radiation.

**DANIEL ARCUSET** tient à souligner que la Ligue d'Aquitaine n'a jamais demandé de faveur particulière et qu'en la circonstance la FFA demande aux Ligues d'encaisser pour son compte la cotisation fédérale. Il évoque le cas d'un Club radié dans le passé pour non-paiement, par négligence, de sa cotisation et ayant ensuite demandé à être réaffilié. Pour la Ligue, la décision du maintien du débit ne constitue pas une décision juste (la Ligue ne s'estime pas fautive), équitable (un précédent est cité) et objective.

**PIERRE DASRIAUX**, à propos du « précédent », précise que la date d'un courrier que le Club avait adressée à la FFA n'était pas certaine, seul motif pris pour ne pas demander effectivement le paiement de la cotisation qui était due. Il souhaiterait que nos règlements fixent une date limite

**EDOUARD ESKENAZI** cite les règlements existants qui font du 1<sup>er</sup> janvier la date limite du paiement de leur cotisation par les Clubs.

→ **Le Comité Directeur rejette l'appel de la Ligue d'Aquitaine par 14 voix contre 10 et 5 abstentions. Le chèque correspondant aux frais d'appel est rendu à titre exceptionnel.**

#### **4.- SECRETARIAT GENERAL**

##### **➤ CNCHS : P.V. de la réunion plénière du 13 mai 2000**

Le Président GUY GODBILLON commente les quelques propositions faites par la Commission afin de modifier la réglementation des Courses Hors stade.

**MARCEL GOMEZ** souhaiterait que les organisateurs de Courses puissent disposer d'un listing des licenciés Hors stade afin qu'ils ne participent pas à des Championnats auxquels ils n'ont pas droit.

**JEAN GRACIA** indique qu'il n'est pas souhaitable d'envoyer un listing qui, très vite, ne serait plus à jour. Il est préférable de consulter notre centre serveur par Minitel (et bientôt Internet). Les contrôles sont alors instantanés et exacts.

GUY GODBILLON signale de plus que la liste des engagés aux Championnats de France est systématiquement contrôlée par le Service des Courses Hors stade, avant les épreuves.

**ANDRE MARTRE** revient sur la décision prise du passage des Femmes à 35 ans dans la catégorie des Vétérans, mesure qui provoque bien des discussions.

⇒ **Le Président** pense que l'arrivée des Femmes de 35 à 40 ans dans la catégorie des Vétérans pourrait priver de leurs récompenses habituelles celles de plus de 40 ans et que c'est cela, notamment, qui crée ce mouvement.

GUY GODBILLON cite la « parité » au nom de laquelle certains disent ne pas comprendre la décision. On peut certes décider que la catégorie des Vétérans commence à 30 ans, comme c'est le cas aux USA, mais aussi bien pour les Hommes que pour les Femmes.

**GUY MANFREDI** tient à rappeler que le Comité Féminin de l'IAAF était favorable à la parité (il y a assez longtemps déjà) mais n'a pas réussi à convaincre le Conseil. Notre représentante à ce Comité, DENISE BLANCHET, nous avait amenés à décider que les Femmes seraient Vétérans à 40 ans mais l'IAAF a maintenu les 35 ans. D'où des difficultés, par exemple, pour les sélections internationales Vétérans Femmes.

Une Commission de l'AG de la FFA à Nantes, en 1992, s'est réuni spécialement pour étudier la question. On est resté à 40 ans et beaucoup n'étaient pas satisfaits. On a donc décidé de revenir à 35 ans, comme l'IAAF, et les discussions repartent, avec d'autres interlocuteurs !

⇒ **Le Président** souhaite que le problème soit relativisé et que nous déposions auprès de l'IAAF une demande de modification des textes. Si l'IAAF modifie son règlement, la FFA modifiera le sien.

GUY GODBILLON est favorable est favorable à cette démarche auprès de l'IAAF.

**SUZANNE CATHIARD** pense qu'on pourrait aller plus loin et demander la suppression du Comité Féminin de l'IAAF.

**ODILE ESKENAZI** regrette qu'il s'agisse de la seule catégorie où la parité n'est pas appliquée.

**PIERRE DASRIAUX** rappelle que pour l'IAAF on devient Vétéran le jour de son anniversaire : 35 ans pour les Femmes et 40 ans pour les Hommes, ce que nous n'appliquons pas strictement. Comme un article des règlements de l'IAAF interdit les mesures discriminatoires, on peut y faire référence.

→ **Le Comité Directeur décide à l'unanimité qu'un vœu sera déposé, en temps utile, pour modification du règlement de l'IAAF en vue d'un égal passage des Femmes et des Hommes, à 40 ans, dans la catégorie des Vétéran.**

→ **Le Comité Directeur adopte à l'unanimité le PV de la réunion plénière de la CNCHS du 13 mai 2000.**

### ➤ **Personnel du Siège fédéral**

Le Directeur Administratif JEAN GRACIA évoque les mouvements récents au sein du Personnel :

- SOPHIE CHAMBROY, Standardiste, ayant démissionné a été remplacée par **KETTY BIGOT** qui travaillait au Service des Courses Hors stade. Au sein de ce Service, **DAÏ DAM** l'a remplacée.
- LANDRY SCHAEERER qui avait remplacé KARENE SAINTE-FOIE à la DTN, est remplacé à son tour par **EVE ZARZOZA**.
- JOSEPHE BENOIT, après un retour de quelques semaines, suite à un congé formation, a donné sa démission ; elle est remplacée par **CELINE PREVOST**, en attendant le retour de congé de maternité de LAURENCE MENU.
- OLIVIER JEAN, après une année sabbatique consacrée à la formation, a donné sa démission.

MARIE-CHANTAL MATHIAS devant quitter la FFA fin septembre comme il était prévu, sera remplacée par **ELISABETH VAILLANT** pour le « projet professionnel » des Athlètes de Haut niveau. Cette personne est également détachée de Gaz de France.

### ➤ **Emplois Jeunes**

Le Directeur Administratif rappelle aux Ligues la Circulaire récente que le Secrétaire Général leur a adressée pour qu'un inventaire précis soit dressé. Leur réponse est attendue pour le 31 octobre.

**DANIEL ARCUSET** demande si la FFA doit être informée du cas de Clubs qui ne règleraient pas les 10 % supplémentaires de part salariale.

⇒ **Le Président** pense que c'est un élément important de crédibilité et, si cela s'avérait exact, des mesures seraient immédiatement prises.

### ➤ **Lutte contre le dopage**

JACQUES PRUVOST, devenu Médecin Conseiller pour la Région PACA, évoque les deux missions prioritaires qui lui ont été confiées :

- l'élaboration d'un schéma régional de **suivi médical** des sportifs inscrits sur les listes ministérielles, la surveillance de sa permanence et de la qualité de son exécution ;
- l'organisation et le développement de la **lutte contre le dopage**.

En accord avec les Docteurs BECHIR BOUDJEMAA et MARTINE PREVOST, la Commission Médicale Nationale fait quelques propositions afin que la FFA développe de son côté des actions de prévention :

- profiter de l'envoi de la licence aux athlètes Minimes, Cadets et Juniors pour adresser un message fort de prévention à leur intention et à celle de leurs parents ;
- créer et étoffer une rubrique « Sport-Santé » ou « Athlé-Santé » sur le site Internet de la FFA avec des informations variées et mises à jour, incluant ce qui concerne particulièrement la lutte contre le dopage ;
- nomination par chaque Ligue d'une personne ressource, ni médecin, ni cadre technique mais de préférence un jeune de moins de 26 ans :
  - relayant l'information contre le dopage auprès des Clubs : numéro vert d'écoute existant, sites Internet qui peuvent être consultés, annuaire du réseau des conférenciers ;
  - stimulant les initiatives en matière de prévention du dopage car les subventions existent aussi du côté des Collectivités locales ou régionales.

**JEAN GRACIA** indique que le Comité de pilotage du site Internet fédéral a étudié récemment le détachement de la rubrique « Lutte contre le dopage » pour plus de lisibilité. Elle devra, de plus et comme il en a été décidé par le

Comité Directeur, indiquer le nom des athlètes français et étrangers suspendus pour dopage et qui sont donc interdits de participation, afin que notamment les organisateurs de Courses Hors stade puissent s'informer et vérifier leurs listes d'engagés.

⇒ **Le Président** souhaiterait qu'au cours de la prochaine saison soient organisés des week-ends « **Sport Santé** » de sensibilisation et d'information des licenciés dans les divers domaines déjà abordés avec les syndicats professionnels et les athlètes de haut niveau : nutrition, soins dentaires, podologie, cardiologie.

**JEAN-JACQUES COURT** souhaite que le mouvement sportif défende ses valeurs et que le monde universitaire ne s'en détache pas en se réservant trop exclusivement les avancées et réflexions qui concernent le pratiquant à tous les niveaux.

**ODILE ESKENAZI** relève que la Prévention de la santé des sportifs est une idée répandue dans sa région et que beaucoup s'en préoccupent, le CROS par exemple, mais qu'il faut sensibiliser les Techniciens sportifs qui se tiennent souvent à l'écart.

### ➤ **Lutte antidopage : la FFA partie civile**

GUY MANFREDI transmet au Comité Directeur l'avis émis par le Bureau fédéral exceptionnel tenu hier et qui souhaite que la FFA se porte partie civile dans l'affaire CARMEN HODOS, non-licenciée FFA, au domicile de laquelle des produits interdits ont été récemment trouvés à l'occasion d'une perquisition policière.

**ROBERT VINCENT** pense que la délégation de pouvoir dont bénéficie la Fédération lui donne des responsabilités particulières en la matière. Un avocat spécialiste a été consulté et se tient prêt à intervenir si la FFA le charge du dossier.

**PIERRE DASRIAUX** estime que l'action peut être entreprise sans qu'il soit nécessaire de voter puisqu'une récente modification des règlements fédéraux autorise le Président à ester en justice.

Tous les présents approuvent la démarche.

**RENE COMORETTO** regrette qu'à l'occasion de certains contrôles antidopage effectués lors de compétitions une certaine publicité en soit faite sur le terrain sans respect des règles de confidentialité.

**SYLVAIN COLLETTE** souhaiterait connaître les règles de désignation du Délégué fédéral.

**JEAN GRACIA** indique que le responsable du contrôle est le médecin préleveur et il peut se faire assister par un Délégué fédéral. Pour toutes les compétitions pour lesquelles la FFA demande au MJS qu'un contrôle soit effectué, la FFA demande aux Ligues de désigner à l'avance la personne susceptible d'assumer la responsabilité de Délégué Fédéral. L'installation d'un contrôle antidopage doit, bien entendu, rester confidentielle et n'être connue, à l'avance, que par le Délégué Fédéral et l'organisateur, ce dernier étant chargé, entre autres, de s'assurer que des conditions décentes de prélèvement seront assurées.

### ➤ **Affaire disciplinaire**

GUY MANFREDI transmet un autre avis du Bureau Fédéral concernant SYLVIO HODOS, licencié FFA et actuellement suspendu à titre conservatoire en raison d'un coup porté au Journaliste de la Télévision, lors de la réception qui suivait le Meeting de Villeneuve d'Ascq. Le Bureau n'estime pas nécessaire d'attendre les suites données à la plainte qui auraient été déposées par le Journaliste.

**ODILE ESKENAZI** se dit favorable à l'audition de l'intéressé par la Commission disciplinaire de la FFA car, bien que suspendu à titre conservatoire, il intervient parfois sur les terrains où il faut aller lui demander de se retirer.

**GEORGES POCHON** confirme que le Journaliste a porté plainte et que la Ligue du Nord Pas-de-Calais voulait elle-même se porter partie civile.

→ **Le Comité Directeur décide à l'unanimité que M. SYLVIO HODOS sera convoqué sans tarder pour être entendu par la Commission disciplinaire, suite à l'altercation de Villeneuve d'Ascq.**

### ➤ **Projet de réforme des Statuts des Fédérations**



GUY MANFREDI, accompagné par le Secrétaire Général MICHEL MARLE et ROBERT VINCENT, a représenté le Président à deux réunions des Fédérations qui se sont tenues au CNOSF, à propos du rapport demandé par le Premier ministre au député François Asensi sur le fonctionnement des Fédérations.

Afin de tenir informé le Comité Directeur, GUY MANFREDI commente le compte rendu de ces réunions qu'il a établi et qui est distribué en séance. Le rapport Asensi est fraîchement accueilli par le mouvement sportif. Il convient aussi de noter qu'un amendement a été adopté (Article 8 de la loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000) précisant « *les fédérations sont dirigées par un comité directeur élu par les associations affiliées à la fédération (...)* Chaque association affiliée dispose d'un nombre de voix égal au nombre des licenciés adhérents ».

En attendant la sortie des décrets d'application (et sauf avis contraire qui parviendrait entre temps), il convient de tenir les Assemblées Générales à venir en appliquant les dispositions des Statuts actuels des structures : Comités Départementaux, Liges, Fédération

**FRANÇOIS VIGNEAU** précise que la disposition prévoyant que les Présidents de Clubs constituent le corps électoral a un but de démocratisation et que, pour l'instant, le débat est ouvert.

⇒ **Le Président** confirme que le rapport Asensi est à l'étude, la discussion ouverte et l'application de ce qui sera décidé pour plus tard.

### ➤ **Diplôme de Dirigeant Fédéral**

Le Président de la Commission des Formations, JEAN-JACQUES COURT, rappelle le souhait ancien du Président ROBERT BOBIN d'une reconnaissance par la Fédération de ses Dirigeants, au même titre que celle dont bénéficiaient, depuis longtemps, les Officiels et les Entraîneurs. La Commission a consacré plusieurs réunions à l'établissement du projet de création du Diplôme de Dirigeant Fédéral qui est présenté aujourd'hui au Comité Directeur (Voir document annexe).

S'agissant de la création d'un diplôme il sera procédé à une validation des acquis, à la demande et jusqu'au 31 octobre 2002 ; une formation diplômante sera mise en place dont les contenus ont été arrêtés tant pour un tronc commun que pour un tronc spécifique.

**DANIEL ARCUSET** relève qu'il sera peut-être difficile, dans certains cas et pour la validation des acquis, d'obtenir la participation supplémentaire des Dirigeants à des actions de formation, voire d'information.

JEAN-JACQUES COURT confirme qu'il s'agira très largement de toutes les actions de l'espèce conduites par les CROS, les CDOS, les Liges et les Comités Départementaux. A cela s'ajoutera la sagesse des Présidents de Ligue qui auront à prendre des décisions équitables.

**SUZANNE CATHIARD** craint que l'emploi de QCM (questions à choix multiples) ne permette pas de tester réellement la valeur des candidats.

**ODILE ESKENAZI** évoque la situation en Ile-de-France où des formations de dirigeants ont été mises en place, la Ligue étant débordée par les demandes de participation.

**HENRI PERROT** s'interroge sur l'utilité de la délivrance de tels Diplômes.

⇒ **Le Président** souligne l'intérêt de parvenir à ce que les Clubs soient tous labellisés et que la qualification de leurs dirigeants est alors essentielle pour les animer et les amener à se développer. Se former est un gage d'évolution personnelle génératrice de progrès pour tout l'environnement.

**OLIVIER BELLOC** précise que l'« évaluation » d'un candidat consiste à apprécier s'il a été actif ou pas pendant le stage ; l'utilisation de « QCM » permet, elle, l'évaluation des acquis.

**DANIEL ARCUSET** souhaiterait que les formateurs disposent d'un questionnaire comportant des situations auxquelles un dirigeant peut être confronté et que les réponses données permettent d'apprécier la valeur du candidat.

➔ **Le Comité Directeur adopte à l'unanimité la création d'un Diplôme de Dirigeant Fédéral et ses conditions d'obtention.**

### ➤ **Modifications des Règlements Généraux (Voir en annexe)**

EDOUARD ESKENAZI confirme le prochain envoi de la partie « Assurance » de la **Circulaire Administrative** pour la saison 2000-01, déjà adressée aux Clubs et qui se trouvera donc complétée.

Le Groupe des Textes Réglementaires propose au Comité Directeur l'adoption de quelques modifications des Règlements Généraux qu'il a étudiées et qui concernent les points suivants :

- **Article 19 – ATHLETES DES CATEGORIES JUNIORS OU PLUS JEUNES.**

Pour les jeunes **étrangers** licenciés (juniors ou plus jeunes), et à la demande de la CSO, suppression de la notion « *né en France de parents étrangers* ». Le lieu de naissance ne figurant pas sur la licence, cela a posé de nombreux problèmes, notamment lors des cérémonies protocolaires des Championnats.

- **Article 117 – CONTESTATIONS**

Il est proposé d'officialiser l'intervention des Commissions (CSO, CNM, CNCHS) en cas de contestations et de limiter l'appel pouvant être fait de leur décision au seul Bureau Fédéral.

- **Article 148 – LEGISLATION FRANÇAISE**

Suppression de toute référence à la loi.

➔ **Le Comité Directeur adopte à l'unanimité ces modifications des Règlements Généraux, pour application à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2000.**

### ➤ **Modification de la composition de la CSO**

PAUL BENARD propose au Comité Directeur que JACQUES MALLET, Officiel fédéral et qui est devenu disponible, soit désormais membre de la CSO.

➔ **Le Comité Directeur nomme M. JACQUES MALLET membre de la CSO, à l'unanimité.**

### ➤ **Carte-licence, externalisation de la saisie de la licence Hors stade, qualification du fichier**

- **Carte-Licence**

JEAN GRACIA rappelle l'obligation de présentation d'un certificat médical ou de la licence, entre autres au départ des courses Hors stade. La délivrance rapide de la licence est donc devenue un facteur important.

Trois fournisseurs potentiels des cartes-licences ont été consultés, le délai impératif à respecter devant être de 5 jours ouvrés (hors délais postaux), pour la fabrication et la personnalisation des Cartes-licences.

Le choix du fournisseur sera arrêté la semaine prochaine.

- **Cartes-Licences de septembre et octobre 2000**

Etant donné l'augmentation des licenciés dépassant 15 % cette saison et compte tenu des rebuts de fabrication, CPS n'a plus de carte-licence disponible.

Il a donc été décidé que les licenciés de cette rentrée (créations et renouvellements) recevraient un courrier sans carte-licence mais comportant une « **attestation** » avec toutes les indications normalement portées sur la licence.

Ce courrier indique aux nouveaux licenciés qu'ils recevront leur carte-licence après le 1<sup>er</sup> novembre et aux anciens licenciés qu'ils devront acquitter une nouvelle « cotisation », à partir du 1<sup>er</sup> novembre, pour recevoir la licence 2000-01.

- **Externalisation de la saisie de la licence Hors stade**

De nombreuses difficultés, heureusement temporaires, se sont fait jour à la FFA pour faire face à l'afflux de licences Hors stade à délivrer. Les demandeurs de licence ne l'obtenaient que tardivement et étaient privés, en attendant, du certificat médical qu'ils avaient joint à leur demande.

Le Bureau Fédéral du 5 août à Nice a décidé de confier la saisie de la licence Hors stade à une société extérieure et, après consultations, c'est la **Société Bernard** qui a été choisie et qui travaillera en lien avec notre serveur EDS.

**ODILE ESKENAZI** demande pourquoi cette saisie n'a pas été confiée aux Ligues ?

JEAN GRACIA rappelle que le Bureau Fédéral a longuement évoqué cette question mais la crainte s'est exprimée que le service à rendre ne puisse pas l'être partout avec l'efficacité indispensable.

- **Qualification du fichier des licenciés et promotion (Voir annexe)**

JEAN GRACIA présente l'état actuel des nombreux fichiers gérés par les différents services fédéraux et non connectés entre eux : Clubs, licenciés, performances, haut-niveau, abonnés à la Revue, Officiels fédéraux, Entraîneurs,... en attendant la prochaine gestion de tous les autres comme les Officiels régionaux, les Dirigeants, etc...

Il suffit d'un simple changement d'adresse pour que se créent des problèmes de mises à jour et le temps est venu de gérer un fichier unique avec autant d'annexes que nécessaire, sous forme de « bases de données relationnelles » en lien direct avec le fichier central. Le fichier des licenciés doit lui-même être augmenté d'un certain nombre de rubriques permettant une utilisation marketing différenciée selon les cibles visées.

L'investissement d'établissement et la maintenance d'un tel fichier général (géré chez EDS) représente 130 KF par an.

→ **Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le projet présenté.**

**ANDRE MARTRE** pose la question d'une Association loi de 1901, non-affiliée FFA, qui propose de collecter les certificats médicaux contre délivrance d'un carton à présenter aux organisateurs.

**ROBERT VINCENT** lui indique qu'une telle association ne peut être qu'une Fédération agréée. En la circonstance, la valeur des cartons délivrés serait nulle.

⇒ **Le Président** souhaite que de tels agissements soient portés, pour avis, à la connaissance du MJS.

➤ **Création d'un Groupe Animation**

L'animation des grandes compétitions est assurée par un certain nombre de personnes compétentes dont le coordonnateur est JEAN-FRANÇOIS THERESIN. Toutes ces personnes oeuvrent depuis plusieurs années mais sont relativement coupées de relations régulières avec le Siège et notamment les élus et les Commissions.

Une réunion s'est tenue et il est proposé au Comité Directeur de créer un **Groupe Animation** composé es-qualité des personnes suivantes :

le Vice-Président **PIERRE-YVON LENOIR**, le Président de la CSO **PAUL BENARD**, le Président du CNM **JEAN DAHM**, le Président de la CNCHS **GUY GODBILLON**, le Président de la CCD **SYLVAIN COLLETTE**, le Directeur des compétitions **ALAIN SPIRA**, le Directeur du Marketing **GUY DECOCK** et le coordonnateur des animateurs **JEAN-FRANÇOIS THERESIN**.

→ **Le Comité Directeur décide à l'unanimité de créer le Groupe Animation avec les personnes dont le nom et les qualités sont indiquées ci-dessus.**

➤ **International Association of Ultra-runners (IAU)**

Jean Gracia évoque le Congrès constitutif de l'IAU qui vient de se tenir à Winschoten (NED) à l'occasion du Trophée Mondial des 100 km. Il s'agit de l'association gérant les épreuves au-delà du Marathon.

Les Statuts, validés par l'IAAF, ont été adoptés. GUY GODBILLON a été élu comme représentant des Fédérations européennes.

⇒ **Le Président** félicite au nom de tous GUY GODBILLON pour cette élection dans une instance internationale.

A la reprise de la réunion après le déjeuner, le Président PHILIPPE LAMBLIN ayant dû regagner le Nord avant son départ pour Sydney, a demandé au Vice-Président Délégué GUY MANFREDI d'assurer la Présidence du Comité Directeur.

## **6.- QUESTIONS SPORTIVES**

◆ **Implantation de compétition**

Le Directeur des compétitions propose d'implanter les **Championnats de France des 200 km**, les 7 et 8 avril 2001 à Perpignan (LAN), où les conditions de parcours et d'organisation pour une telle épreuve sont réunies.

→ **Le Comité Directeur plante à l'unanimité les Championnats de France des 200 km à Perpignan, les 7 et 8 avril 2001.**

◆ **Calendrier estival 2001**

Il a été présenté lors de la réunion du Bureau Fédéral, hier, mais en l'absence du Président de la CSO PAUL BENARD et du DTN RICHARD DESCoux. Plusieurs modifications y ont été apportées, semblant liées au déplacement de l'organisation des **Championnats de France Elite** aux **30 juin et 1<sup>er</sup> juillet** (impératifs de retransmission TV). Le Directeur Administratif JEAN GRACIA pense que le Bureau fédéral du 6 octobre devra examiner et arrêter le calendrier estival 2001.

ANDRE MARTRE rappelle la candidature d'Arles à l'organisation, aux mêmes dates, de la Coupe d'Europe des Epreuves combinées qui sera, dans ces conditions, privée de toutes possibilités de retransmission TV.

DANIEL ARCUSET s'étonne des modifications qui ont été apportées au calendrier, non pas pour ce qui concerne les Championnats de France Elite, mais parce que lors de l'évocation de la réorganisation technique et sportive de la FFA avec le nouveau découpage interrégional, il a été indiqué que ces Championnats pourraient être organisés n'importe quand, selon les obligations du calendrier international mais sans autre incidence sur le calendrier national.

PAUL BENARD pense que les projets de réorganisation de l'athlétisme ont été étudiés rapidement et évoque la qualification envisagée des vainqueurs des Championnats Interrégionaux aux Championnats de France. Dès lors, déplacer les uns entraîne le déplacement des autres et encore des épreuves qui précèdent.

JEAN-JACQUES COURT se fait l'interprète des organisateurs de ces Championnats « Elite » qui s'interrogent sur la participation des meilleurs que l'on dispense parfois en vue des grands Championnats internationaux qui suivent.

PIERRE DASRIAUX fait observer qu'il y avait 7 semaines entre Nice et Sydney et qu'il y aura 5 semaines entre Saint-Etienne et Edmonton.

DANIEL ARCUSET souhaite que l'on s'en tienne à l'organisation de ces Championnats Elite sans conséquence sur le reste du calendrier.

→ **Le Comité Directeur demande à l'unanimité que le Calendrier 2001 soit réétudié par le DTN et la CSO en minimisant les changements, afin de la soumettre au Bureau Fédéral du 6 octobre.**

◆ **Registre des épreuves de Marche Minimes H**

Une coquille a fait écrire qu'il s'agissait d'un 2000m, en fait il s'agit bien d'un **3000m Marche** pour les Minimes masculins

## **7.- QUESTIONS DIVERSES**

☞ **Amendes des Clubs** (Ligue de Bretagne)

DIDIER VAREECKE fait part de difficultés d'encaissement pour les Ligues qui sont automatiquement débitées des amendes dues par les Clubs. Comme il y a désormais moins de remboursements effectués aux Clubs, il serait bien que la FFA adresse directement ses réclamations aux Clubs concernés.

GUY MANFREDI ne voit pas l'opportunité de créer une relation directe FFA/Clubs qui mettrait hors circuit les Ligues. D'autant, qu'à l'inverse, les règlements obligent les Clubs à faire transiter les courriers destinés à la FFA via les Ligues.

DANIEL ARCUSET fait observer que les Ligues gèrent le compte « licences » des Clubs et qu'il est donc possible, si cela s'avère nécessaire, d'y prélever le montant des amendes non réglées. Il est souhaitable qu'une note soit adressée aux Clubs pour leur dire qu'en cas de non-règlement des amendes, leur montant sera prélevé par la Ligue sur leur compte licences. Les pénalités pour les licenciés individuels peuvent poser un problème différent.

LIONEL CACAULT indique que pour les Individuels, le Règlement des Epreuves Nationales Hivernales et Estivales traite la question.

ODILE ESKENAZI souhaiterait que la FFA puisse rapprocher l'édition des notes de crédits et des notes de débits concernant les Clubs. Les Ligues pourraient ainsi déduire les deuxièmes des premiers.

➔ **Le Comité Directeur décide à l'unanimité le statu quo en la matière ; si possible, l'envoi rapproché aux Ligues des notes de crédit et des notes de débit concernant les Clubs sera de nature à leur faciliter la tâche.**

#### ☞ **Redécoupage des Interrégions / Implantation des Pôles France**

##### **LIGUE DE BRETAGNE**

DIDIER VAREECKE fait part des interrogations de la Ligue de Bretagne sur la direction et l'organisation des nouvelles Interrégions. Il serait bon que les dirigeants des Ligues concernées puissent se rencontrer sans attendre. La Ligue est inquiète du transfert éventuel du Pôle France de Rennes dans un autre lieu.

OLIVIER BELLOC rappelle que les Pôles France, qui font partie de la filière de haut niveau, ne sont pas à confondre avec les Pôles Espoirs qui dépendent des Ligues. Les Pôles France dépendent de la DTN.

JEAN-JACQUES COURT souhaite qu'une communication s'établisse entre les CTI et les Ligues concernées.

DIDIER VAREECKE souligne que les élus régionaux sont au contact des élus politiques et qu'il faut avoir des informations, des critères et des échéanciers si l'on veut avoir de l'efficacité.

FRANÇOIS VIGNEAU rappelle que l'objectif est de stabiliser la situation, raison pour laquelle la révision concernant les pôles se fait en principe tous les 4 ans, par olympiade.

##### **LIGUE DU POITOU-CHARENTES**

LIONEL CACAULT souhaiterait connaître les dispositions que les Ligues doivent prendre par rapport aux Interrégions et à la saison estivale 2001. Des réservations de stade sont à programmer dès maintenant. Des réunions interrégionales devraient être organisées dès cette rentrée.

DANIEL ARCUSET pense que la concertation entre les Ligues est effectivement indispensable et que des réunions exploratoires doivent être organisées, à caractère informel et pour des discussions libres entre les futurs acteurs des nouvelles Interrégions.

JEAN GRACIA souligne que le découpage des nouvelles Interrégions n'a pas encore été validé officiellement. C'est un point qui devrait être abordé lors de la réunion du Comité Directeur du 25 novembre.

#### ☞ **Soirée de l'Athlétisme 2000** (André Martre et Ligue de Bretagne)

ANDRÉ MARTRE et DIDIER VAREECKE regrettent que la date du **25 novembre** ait été arrêtée alors qu'une autre date avait été initialement communiquée. A la date retenue, les Comités Départementaux ont fixé des Assemblées Générales et des engagements ont déjà été pris. De plus, cette Soirée risque de priver l'Assemblée Générale des moments conviviaux qui voyaient de bons acteurs de l'Athlétisme être récompensés.

GUY MANFREDI rappelle que la date de la Soirée, le 25 novembre a été arrêtée à l'occasion d'une réunion particulière du Bureau Fédéral tenue à Nice. Le Bureau a également avancé à cette date la réunion du prochain Comité Directeur.

C'est un Groupe de travail nombreux qui s'est occupé de l'organisation de la Soirée et la date fixée n'a été que la conséquence du choix du Cirque d'Hiver où elle se déroulera. Compte tenu du programme envisagé, peu de lieux étaient en effet susceptibles de nous accueillir et les salles parisiennes sont très demandées et très longtemps à l'avance.

L'AG fédérale de La Rochelle ne sera pas privée de remise de récompenses puisque ce sera le cas pour les Dirigeants, les Officiels et les Clubs (de moins et de plus de 100 licenciés). A la Soirée de l'Athlétisme 2000 seront récompensés les Athlètes, les Entraîneurs et, ce qui sera nouveau, des Journalistes. Tout le monde regrettait l'absence des Athlètes lors des Assemblées Générales et il sera plus facile de les réunir à Paris.

### ☛ **Site de La Londe-des-Maures**

ANDRE MARTRE a regretté que la FFA n'ait pas obtenu le feu vert du MJS pour le site de La Londe-des-Maures laissé libre par la Fédération de Rugby qui avaient envisagé d'en faire son centre national d'entraînement. Il serait maintenant question d'une reprise par un groupe important.

**GUY MANFREDI** ne pense pas qu'il s'agissait simplement de « demander une subvention » étant donné la nature du lieu et les importants travaux d'aménagement qu'il fallait y entreprendre. Consulté, le MJS a normalement fait observer qu'il existait déjà plusieurs CREPS à proximité, dont celui de Boulouris et a émis un avis malheureusement défavorable à ce projet.

*Séance levée à 16 heures*

**Prochaine réunion du Comité Directeur, le samedi 25 novembre 2000, à 10 heures, au Siège de la FFA.**